



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 94174

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude légitime des professeurs de musique de l'enseignement supérieur qui s'alarment de l'importante baisse du nombre de postes proposés aux concours de recrutement 2006 des CAPES et agrégations. Ils se sont également émus de l'annonce tardive de cette considérable diminution de postes qui n'est pas sans conséquences sur l'organisation même des formations, sur les chances de succès des candidats et, enfin, sur les finances des collectivités qui ne trouveront pas le retour sur investissement de leur engagement dans la préparation aux concours. Afin de mieux préparer l'avenir, une planification pluriannuelle du nombre de postes offerts aux concours semble de nature à répondre avec cohérence aux besoins d'enseignement de la musique et de les anticiper. Il lui demande de lui indiquer s'il entend donner suite à cette proposition.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. En ce qui concerne les départs, il était estimé que 48 200 enseignants du second degré partiraient à la retraite pour les rentrées 2003-2005 et 38 800 pour les rentrées 2006 et 2007. Ce sont en fait seulement 42 168 départs qui ont été enregistrés pour les rentrées 2003-2005, du fait notamment de la réforme des retraites intervenue en 2003 qui a conduit des enseignants à souhaiter différer leur départ. L'analyse des comportements constatés depuis 2003 conduit à des prévisions plus réalistes, de l'ordre de 30 000 départs pour les deux prochaines années scolaires, compte tenu de l'accroissement du nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Sur la période 2002-2005, ce sont près de 74 000 enseignants qui ont été recrutés ; alors que, dans le même temps, 59 000 professeurs titulaires sont partis. Ce sont ces recrutements en nombre ainsi que l'incidence de la baisse des effectifs d'élèves sur les besoins d'enseignement qui ont conduit à fixer à 12 000 le nombre de postes ouverts en 2006 pour l'ensemble des concours d'enseignants du second degré (internes et externes). Pour ce qui est spécifiquement de l'éducation musicale, le nombre d'enseignants recrutés par les concours est depuis plusieurs années supérieur aux départs constatés. Aussi, le recrutement des 1 350 professeurs d'éducation musicale pour les rentrées scolaires 2002 à 2005 a-t-il permis de couvrir les départs dans cette discipline, et de diminuer le nombre de non-titulaires de celle-ci. C'est cette situation qui a conduit à fixer le niveau de l'ensemble des concours en éducation musicale à 119 postes pour la session 2006, avec la fermeture du CAPES interne du fait de la quasi-disparition du vivier de non-titulaires. Cependant, l'agrégation interne reste ouverte en 2006 avec 12 postes, et le restera en 2007 afin d'offrir des perspectives de carrière pour les enseignants en poste. Afin de diffuser aux candidats une information la plus précoce possible, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a affirmé son intention d'annoncer les postes offerts aux concours 2007 au moment de la rentrée universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94174

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5065

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9151